

## APPEL A PROJETS 2022

### CO-FINANCEMENT D'UN CONTRAT POST-DOCTORAL

#### CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Ses missions de recherche et de formation sont marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. L'ISSPAM interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie au Sud les pays en développement (prioritairement au sein de l'espace francophone) et les pays du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

#### L'APPEL A PROJETS « CO-FINANCEMENT D'UN CONTRAT POST-DOCTORAL »

L'appel à projets « Co-financement d'un contrat post-doctoral » vise à soutenir l'obtention d'un contrat de recherche post-doctoral pour de jeunes diplômés en sciences de la Santé Publique.

Il s'agit de permettre l'accueil d'un post-doctorant, à partir du mois d'octobre et sur 12 mois, dans l'une des équipes de l'ISSPAM en contribuant par cette bourse à son co-financement, à hauteur maximale de 50 %, dans le cadre d'un projet co-construit avec un partenaire assurant lui aussi un co-financement d'au moins 50 %.

L'objectif pour l'ISSPAM est de formaliser et structurer des collaborations institutionnelles avec certains acteurs académiques, socio-économiques, associatifs, culturels ou émanant de la société civile.

#### CRITERES D'ELIGIBILITE

##### Candidat

Chercheur, enseignant, enseignant-chercheur, affilié à une équipe de l'ISSPAM.

## Nature du projet de recherche

Les projets déposés doivent s’inscrire de façon privilégiée dans les domaines prioritaires et stratégiques de l’ISSPAM (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique).

La structure partenaire pourra être académique, socio-économique, associative, culturelle ou émanant de la société civile. L’accueil du post-doctorant pourra être exclusivement dans une unité de recherche de l’ISSPAM ou partagé entre cette unité de recherche et le partenaire.

Le projet retenu se verra accorder le co-financement à hauteur maximale de 50 % d’un contrat post-doctoral sur une période de 12 mois, l’autre partie du financement devant être assurée par la structure partenaire.

La personne recrutée sur ce contrat devra avoir obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans en France, hors Aix-Marseille Université, ou à l’étranger.

Il n’est pas obligatoire d’avoir identifié la personne à recruter lors du dépôt du dossier.

## Dépenses éligibles

Seul le co-financement du contrat post-doctoral est éligible.

## CRITERES D’EVALUATION

Les critères d’évaluation porteront sur :

- Lien avec les domaines prioritaires de l’ISSPAM
- Pertinence du projet de recherche nécessitant le recrutement d’un post-doctorant ainsi que du partenariat envisagé (pertinence du partenariat, complémentarité, effets attendus) au regard des domaines prioritaires et stratégiques de l’ISSPAM.

Un comité scientifique, composé des membres de Bureau et du comité de Pilotage Formation et de Recherche, avec le soutien éventuel d’experts extérieurs, évaluera et sélectionnera les projets.

## CALENDRIER

La date limite de dépôt des demandes est le **05/06/2022**.

Le dossier de candidature à cet appel à projet est à télécharger sur le site (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-2021-institut-des-sciences-de-la-sante-publique-isspam>) et doit être envoyé par voie électronique sur l’adresse [isspam-contact@univ-amu.fr](mailto:isspam-contact@univ-amu.fr).

La réponse sera communiquée au candidat par message électronique dans un délai de 1 mois. Dans le cas d’un avis favorable, ce message indiquera le montant de la subvention accordée par l’ISSPAM.

## CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Il est obligatoire pour le bénéficiaire de ce financement et son équipe de mentionner le soutien financier du programme A\*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A\*Midex. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille ». // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A\*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme". It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences - ISSPAM* ».

Le bénéficiaire de ce financement s'engage à transmettre à l'ISSPAM, au plus tard un mois après la date de fin du projet, un résumé à destination du grand public (une page maximum) et un rapport d'activité scientifique.

Par ailleurs, le bénéficiaire peut être invité à présenter son travail lors des événements organisés par l'ISSPAM.